AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1967
FR0000130007-FS0753

18 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2013, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 décembre 2013, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALCATEL-LUCENT et détenir 277 075 415 actions ALCATEL-LUCENT représentant autant de droits de vote, soit 9,93% du capital et 9,79% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote de la société ALCATEL-LUCENT.

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. A raison d'une réorganisation, Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International, Inc. n'effectuent plus de déclarations séparées. Ainsi, à compter du 1er septembre 2012, les détentions sont agrégées et déclarées par The Capital Group Companies, Inc.

[2] Sur la base d'un capital composé de 2 790 360 493 actions représentant 2 830 667 966 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.